

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 16 mars 2015**

Affichage 24 mars 2015

Le Conseil Municipal de la Commune de BARBERAZ dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur David DUBONNET, Maire, en session ordinaire.

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

Etaients présents : D. Dubonnet – Y. Fétaz – F. Mauduit – ME. Girerd-Potin – G. Brulfert – M. Gontier – M. Rodier – M. Gelloz – JJ. Garcia AC. - Thiebaud – JP. Noraz – P. Fontanel - G. Mongellaz – V. Vives – M. Coiffard – AM. Folliet – A. Gazza – JP. Coudurier - S. Selleri – M. Deganis – P. Labiod – F. Allemand – F. Antonioli

Excusés : MM. Merloz - Martin – Mme Laumonier qui ont donné respectivement procuration à MM. Dubonnet – Brulfert et Mme Mongellaz.

Absent : Mme François

Antoine GAZZA a été élu secrétaire de séance.

M. le Maire remercie M. MIROUSE, représentant le cabinet UGUET (maître d'œuvre des travaux publics pour la requalification du centre bourg) pour la présentation du phasage de chantier.

Mme LABIOD fait préciser le nombre de stationnement du parking Nord : 50 places à terme.

M. le Maire indique que l'affichage sur site permettra au public de connaître le phasage présenté, étant entendu que des aléas probables sont à intégrer.

M. MIROUSE précise que les premiers travaux publics de dévoiement sont terminés, et seront suivis d'intervention d'ERDF à partir d'avril. Les travaux d'aménagement du chauffage urbain sont programmés cet été pour minimiser la gêne de circulation.

Il souligne que le planning présenté est dépendant de celui des bâtiments VINCI : une actualisation régulière est attendue en fonction de la coordination des différents intervenants.

M. le Maire rend compte des discussions en cours avec la SCDC pour alimenter les bâtiments publics par le réseau de chaleur (renouvellement chaudières initialement prévu), du fait de la proximité du terminal de Buisson Rond. Une subvention a été obtenue auprès de l'ADEME par la SCDC, pour ce projet d'intérêt écologique (66% d'énergie renouvelable), et économique.

Il rappelle l'importance de respecter les panneaux de circulation temporaires afférents au chantier.

M. COUDURIER pointe que l'alternat au niveau du Crédit Agricole pose problème pour les personnes sortant de l'établissement et retournant sur le rond-point. M. MIROUSE explique que le renvoi sur la rue de la Maconnne n'est pas respecté et qu'un renforcement de signalisation est nécessaire.

M. le Maire ouvre la séance en désignant M. GAZZA comme secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

Le procès-verbal du précédent conseil est adopté à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

## **I – ADHESION AU GROUPEMENT D'ACHATS DE LA DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION**

Monsieur Fontanel informe le conseil municipal que par décision du Bureau du 14 avril 2011, la direction des systèmes d'information (DSI) travaille indifféremment pour Chambéry métropole et la Ville de Chambéry, ainsi que pour le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Chambéry, Chambéry Tourisme et Congrès et Savoie Déchets.

Une convention de groupement de commandes générique a été signée en 2011 par Chambéry métropole et la Ville de Chambéry pour l'acquisition de fournitures et services informatiques. Le CCAS a rejoint le groupement de commandes en 2012.

En tant que coordonnateur du groupement, Chambéry métropole assure les missions suivantes :

- Assistance dans la définition des besoins,
- Etablissement du dossier de consultation des entreprises,
- Organisation des opérations de sélection des candidats,
- Transmission des pièces,
- Signature et notification des marchés,
- Exécution des marchés,
- Prise en charge des frais.

Chaque membre du groupement s'engage à :

- transmettre un état de ses besoins au coordonnateur ;
- respecter le choix du titulaire de chaque marché ;
- favoriser le bon déroulement des consultations et de chaque marché en mettant à disposition du titulaire du marché toute information lui permettant de réaliser sa prestation, et en rendant disponibles les personnes impliquées dans le projet ;
- informer le coordonnateur de tout litige né à l'occasion de l'exécution d'un marché le concernant.

Afin de simplifier la gestion des commandes réalisées par la DSI Chambéry Tourisme et Congrès et Savoie Déchets ont rejoint le groupement de commandes qui permet la mutualisation des procédures d'achat.

Désormais, au-delà des collectivités actuellement bénéficiaires des services de la DSI mutualisée, et afin de pouvoir faire bénéficier aux autres communes de l'agglomération des prix proposés à ces cinq collectivités, ce groupement est ouvert aux communes qui en font la demande.

Les achats sont facturés directement à chacun des membres du groupement de commandes par les prestataires mais, dans certains cas, il pourra être plus simple que le prestataire adresse la facture uniquement au coordonnateur du groupement de commandes et que celui-ci – Chambéry métropole – refacture ensuite aux autres membres du groupement la part qui leur incombe.

Dans le cadre de la rationalisation de sa commande publique et afin de bénéficier des avantages économiques et techniques que peuvent présenter les solutions développées par la DSI mutualisée de Chambéry métropole,

M. FONTANEL explique que ce projet participe à la recherche d'économie.

Le Maire confirme l'opportunité de ce groupement de commande et annonce la perspective d'un test de dématérialisation complète du fonctionnement des assemblées, sur tablette, au conseil communautaire dans

un premier temps puis en commune.

M. COUDURIER reconnaît l'intérêt de la démarche mais relève que certains dossiers nécessitent une édition papier compte tenu des limites de consultation de documents sur tablette (budget ou PLU par exemple).

Vu le code des marchés publics, et notamment son article 8,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- adhère au groupement de commandes coordonné par Chambéry métropole pour les achats de matériels, logiciels et services informatiques communs à tout ou partie des collectivités,
- autorise M. le Maire à signer toute pièce relative au dossier.

## II – DEBAT SUR LA FORMATION ELUS

Madame Fétaz informe le conseil municipal que par délibération du 19/05/2014 le Conseil Municipal a défini les thèmes privilégiés suivants pour la formation des élus :

- fondamentaux de l'action publique locale,
- formations en lien avec les délégations et/ou l'appartenance aux différents comités,
- formations favorisant l'efficacité personnelle (prise de parole, bureautique, gestion des conflits, ...).

Le montant annuel dédié à ces actions de formation a été fixé à 5000 €.

Le bilan annuel des formations financées par la collectivité est annexé au compte administratif et doit faire l'objet d'un débat.

Les actions recensées en 2014 – 2015 sont les suivantes :

Date	Thème	Durée	Organisme	Elu	Coût
15/05/2014	Comprendre le budget	1 jour	ASADAC	Mme FETAZ M. GARCIA M. FONTANEL	gratuit
04/06/2014	Vie et fonctionnement des assemblées	1 jour	ASADAC	Mme FETAZ	gratuit
13/06/2014	Marchés à procédure adaptée	1 jour	ASADAC	M. GARCIA	gratuit
19/06/2014	Fiscalité et marges de manœuvre	1 jour	ASADAC	M. FONTANEL	gratuit
05/11 10 et 19/12/2014	Mettre en place une politique culturelle	3 jours	FNCC	Mme FOLLIET	654 €
20/01/2015	Actualité financière	2h	ASADAC	M. FONTANEL	gratuit
22/01/2015	Actualité loi de finances	1 jour	CNFPT	M. FONTANEL	gratuit

M. le Maire souligne que le montant habituel est largement respecté.

Mme SELLERI constate que les formations évoquées n'ont pas été proposées à l'ensemble des élus et demande à ce qu'elles soient diffusées à tous les élus.

M. le Maire confirme que c'est une demande légitime.

## III - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Madame Fétaz informe le conseil municipal que certains agents, remplissant les conditions nécessaires (ancienneté ou réussite d'un examen), peuvent prétendre à un changement de grade en 2015.

Ces avancements approuvés par les supérieurs hiérarchiques sont visés par M. le Maire qui décide de procéder ou non à l'inscription d'un agent sur le tableau annuel d'avancement en tenant compte :

- de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences des agents de la collectivité au vu de l'évolution de la structure des emplois et des profils des postes,
- du mérite et de l'expérience professionnelle de chacun.

La Commission Administrative Paritaire a rendu un avis favorable à sa proposition.

Les avancements proposés représentent un coût d'environ 4000 € / an charges comprises.

Pour permettre ces avancements, une transformation de postes est nécessaire :

- de deux adjoints administratifs de 1ère classe en adjoints administratifs principaux de 2ème classe,
- de deux adjoints techniques de 1ère classe en adjoints techniques principaux de 2ème classe,
- d'un adjoint technique de 2ème classe en adjoint technique de 1ère classe (suite à la réussite de l'examen professionnel).

Mme SELLERI demande si les fiches de poste ont été revues en fonction de l'évolution de grade ou si l'avancement a eu un caractère automatique. Considérant le coût induit non négligeable, elle trouve dommage que ces avancements ne soient pas liés à des évolutions de fiches de poste. Certaines collectivités reconsidèrent les critères d'avancement minimum d'échelon. Ne pas discuter les conditions d'avancement exclut la possibilité de minimiser l'évolution des charges de personnel.

M. le Maire indique qu'il n'y a pas d'automatisme mais un principe d'accompagnement de la carrière des agents, lissé dans le temps, dans le respect du budget annuel.

Mme SELLERI dénonce l'évolution prévisionnelle des charges de personnel fixée à 1% par an dans la programmation pluriannuelle de fonctionnement, et note une certaine dissonance entre ce principe et les chiffres des budgets primitifs.

M. le maire répond que le calcul de l'évolution prévisionnelle du budget tient compte déjà de ces changements.

Vu la délibération du 02/07/2007 déterminant le taux de promotion pour les avancements de grade,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 20 voix pour et 6 abstentions (JP Coudurier – S Selleri – M Deganis – P Labiod – F Allemand – F Antonioli) modifie ainsi le tableau des emplois.**

#### **IV – 3 - REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS**

En l'absence du compte de gestion, M. FONTANEL propose la reprise anticipée des résultats en lieu et place de l'affectation définitive initialement prévue. Les chiffres présentés sont inchangés entre le rapport initial et le rapport actualisé distribué en séance.

L'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

Lorsque le compte administratif a pu être approuvé avant le vote du budget primitif (après production du compte de gestion), les résultats de l'exercice antérieur doivent être repris dans ce budget primitif. Mais pour des raisons techniques, le compte de gestion, et par conséquent le compte administratif, peuvent être produits après la date de vote du budget primitif.

L'instruction M 14 modifiée par l'arrêté du 24 juillet 2000, et l'article L 2311-5 (alinéa 4) du CGCT permettent de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur.

Les résultats de l'exercice 2014 suivants sont justifiés par attestation de l'ordonnateur et du comptable :

<i>(E)=excédent</i>	<b>Section de fonctionnement</b>	<b>Section d'investissement</b>	<b>TOTAL</b>
<i>(D)=déficit</i>			
<b>Budget général</b>	514 920.45 € (E)	52 081.86 € (E)	567 002.31 € (E)
<b>Budget centre bourg</b>	0	0	0

**Compte tenu de l'intérêt d'affecter la totalité des résultats de fonctionnement en recettes d'investissement afin de permettre un financement des opérations d'investissement retenues au budget primitif 2015 et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, constate, approuve et reprend par anticipation les résultats de la section de fonctionnement 2014 en section d'investissement du budget primitif 2015 (compte 1068) soit 514 920.45 €**

#### **IV – 4 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015**

Monsieur Fontanel informe le conseil municipal que la présentation du budget primitif 2015 fait état des sections d'investissement et de fonctionnement présentées par chapitre.

Lors de sa séance du 16 février 2015, le conseil municipal a débattu des orientations budgétaires proposées pour l'année 2015, en application de l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales.

Une recette exceptionnelle de 3.5 M € encaissée en 2015 par la vente du foncier du centre bourg induit un suréquilibre exceptionnel pour l'exercice 2015.

Ce suréquilibre se constate directement au budget annexe auquel la recette est affectée, et indirectement au budget principal.

En effet, une partie du foncier vendu à Vinci, valorisé à 766 k€ et acquis sur le budget principal avant constitution du budget annexe, est transféré du budget principal (recette au 024) au budget annexe (dépense au 211 – Terrains).

Le suréquilibre du budget annexe (2 M €) est issu de la recette encaissée avant réalisation des dépenses afférentes aux travaux du centre bourg, qui s'échelonnent jusqu'en 2018.

Le suréquilibre du budget principal (1.2 M €, dont 766 k€ liés à la valorisation du foncier transféré évoqué ci-dessus) vient également du fait que les dépenses d'investissement prévues en 2015 sont moins importantes cette année que la marge dégagée par le fonctionnement.

Cela étant, la programmation pluriannuelle d'investissement (p.11 du DOB) débattue en conseil municipal pointe que la situation s'inverse à partir de 2016 : les dépenses d'investissement potentielles sont supérieures à la marge dégagée en fonctionnement sur la période 2015-2019, sans que les équilibres de fonctionnement soit en défaut.

Le suréquilibre constaté en 2015 servira donc à équilibrer les dépenses d'investissement programmées les années suivantes.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2014 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
011	Charges à caractère général	885 963,00	0,00	846 302,00	846 302,00	846 302,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 620 000,00	0,00	1 675 000,00	1 675 000,00	1 675 000,00
014	Atténuations de produits	111 896,00	0,00	84 915,00	84 915,00	84 915,00
65	Autres charges de gestion courante	207 101,94	0,00	210 760,00	210 760,00	210 760,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>2 824 960,94</b>	<b>0,00</b>	<b>2 816 977,00</b>	<b>2 816 977,00</b>	<b>2 816 977,00</b>
66	Charges financières	52 523,88	0,00	38 479,00	38 479,00	38 479,00
67	Charges exceptionnelles	700,28	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
022	Dépenses imprévues ( fonctionnement )	15 000,00		15 000,00	15 000,00	15 000,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>2 893 185,10</b>	<b>0,00</b>	<b>2 871 456,00</b>	<b>2 871 456,00</b>	<b>2 871 456,00</b>
023	Virement à la section d'investissement (5)	383 441,79		431 131,00	431 131,00	431 131,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)	154 838,07		169 000,00	169 000,00	169 000,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc			0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>538 279,86</b>		<b>600 131,00</b>	<b>600 131,00</b>	<b>600 131,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>3 431 464,96</b>	<b>0,00</b>	<b>3 471 587,00</b>	<b>3 471 587,00</b>	<b>3 471 587,00</b>

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2014 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
013	Atténuations de charges	38 000,00	0,00	33 650,00	33 650,00	33 650,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverse	368 330,32	0,00	410 863,00	410 863,00	410 863,00
73	Impôts et taxes	2 345 632,21	0,00	2 383 274,00	2 383 274,00	2 383 274,00
74	Dotations, subventions et participations	604 394,73	0,00	558 530,00	558 530,00	558 530,00
75	Autres produits de gestion courante	55 107,70	0,00	58 000,00	58 000,00	58 000,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>3 411 464,96</b>	<b>0,00</b>	<b>3 444 317,00</b>	<b>3 444 317,00</b>	<b>3 444 317,00</b>
76	Produits financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
78	Reprises sur amortissements et provisions (4)			7 270,00	7 270,00	7 270,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>3 421 464,96</b>	<b>0,00</b>	<b>3 461 587,00</b>	<b>3 461 587,00</b>	<b>3 461 587,00</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)	10 000,00		10 000,00	10 000,00	10 000,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc			0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>10 000,00</b>		<b>10 000,00</b>	<b>10 000,00</b>	<b>10 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>3 431 464,96</b>	<b>0,00</b>	<b>3 471 587,00</b>	<b>3 471 587,00</b>	<b>3 471 587,00</b>

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2014 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	90 355,00	0,00	41 600,00	41 600,00	41 600,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	253 950,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des opérations d'équipement</b>	<b>663 792,81</b>	<b>56 037,03</b>	<b>964 067,97</b>	<b>964 067,97</b>	<b>1 020 105,00</b>
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>1 008 097,81</b>	<b>56 037,03</b>	<b>1 005 667,97</b>	<b>1 005 667,97</b>	<b>1 061 705,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	442 500,00	0,00	251 056,00	251 056,00	251 056,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	242 875,70	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues ( investissement )	15 000,00		15 000,00	15 000,00	15 000,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>700 375,70</b>	<b>0,00</b>	<b>266 056,00</b>	<b>266 056,00</b>	<b>266 056,00</b>
45..	<b>Total des op. pour le compte de tiers (8)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>1 708 473,51</b>	<b>56 037,03</b>	<b>1 271 723,97</b>	<b>1 271 723,97</b>	<b>1 327 761,00</b>
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	10 000,00		10 000,00	10 000,00	10 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)			21 482,00	21 482,00	21 482,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>10 000,00</b>		<b>31 482,00</b>	<b>31 482,00</b>	<b>31 482,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>1 718 473,51</b>	<b>56 037,03</b>	<b>1 303 205,97</b>	<b>1 303 205,97</b>	<b>1 359 243,00</b>

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2014 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	411 350,00	0,00	7 790,00	7 790,00	7 790,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>411 350,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7 790,00</b>	<b>7 790,00</b>	<b>7 790,00</b>
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	332 000,00	0,00	545 123,23	545 123,23	545 123,23
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	605 623,71	0,00	514 920,45	514 920,45	514 920,45
165	Dépôts et cautionnements reçus		0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	17 482,00	17 482,00	17 482,00
024	Produits de cessions	10 000,00		776 420,00	776 420,00	776 420,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>947 623,71</b>	<b>0,00</b>	<b>1 853 945,68</b>	<b>1 853 945,68</b>	<b>1 853 945,68</b>
45..	<b>Total des op. pour le compte de tiers (8)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>1 358 973,71</b>	<b>0,00</b>	<b>1 861 735,68</b>	<b>1 861 735,68</b>	<b>1 861 735,68</b>
021	Virement de la section de fonctionnement (4)	383 441,79		431 131,00	431 131,00	431 131,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	154 838,07		169 000,00	169 000,00	169 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)			21 482,00	21 482,00	21 482,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>538 279,86</b>		<b>621 613,00</b>	<b>621 613,00</b>	<b>621 613,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>1 897 253,57</b>	<b>0,00</b>	<b>2 483 348,68</b>	<b>2 483 348,68</b>	<b>2 483 348,68</b>

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2) 52 081,86

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 2 535 430,54

<b>BARBERAZ - 73 - BUDGET ANNEXE CENTRE</b>	<b>BP 2015</b>
<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2014 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
011	Charges à caractère général	135 365,70	0,00	9 000,00	9 000,00	9 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés		0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits		0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>135 365,70</b>	<b>0,00</b>	<b>9 000,00</b>	<b>9 000,00</b>	<b>9 000,00</b>
66	Charges financières	5 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00
67	Charges exceptionnelles	10,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues ( fonctionnement )			0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>140 375,70</b>	<b>0,00</b>	<b>15 000,00</b>	<b>15 000,00</b>	<b>15 000,00</b>
023	Virement à la section d'investissement (5)			0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)	1 145 444,13		0,00	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc	5 000,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>1 150 444,13</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 290 819,83</b>	<b>0,00</b>	<b>15 000,00</b>	<b>15 000,00</b>	<b>15 000,00</b>

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2014 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses		0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes		0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations		0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>			<b>0,00</b>	<b>15 000,00</b>	<b>15 000,00</b>	<b>15 000,00</b>
76	Produits financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>			<b>0,00</b>	<b>15 000,00</b>	<b>15 000,00</b>	<b>15 000,00</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)	1 285 819,83		0,00	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc	5 000,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>1 290 819,83</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 290 819,83</b>	<b>0,00</b>	<b>15 000,00</b>	<b>15 000,00</b>	<b>15 000,00</b>



## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2014 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	766 420,00	766 420,00	766 420,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	402 000,00	402 000,00	402 000,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>			0,00	1 168 420,00	1 168 420,00	1 168 420,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	102 500,00	0,00	249 500,00	249 500,00	249 500,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues ( investissement )			0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>			102 500,00	249 500,00	249 500,00	249 500,00
45..	<b>Total des opé. pour le compte de tiers (8)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>			102 500,00	1 417 920,00	1 417 920,00	1 417 920,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	1 285 819,83		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>			1 285 819,83	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>		1 388 319,83	0,00	1 417 920,00	1 417 920,00	1 417 920,00

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2014 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	242 875,70	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>			242 875,70	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)		0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits de cessions			3 501 420,00	3 501 420,00	3 501 420,00
<b>Total des recettes financières</b>				3 501 420,00	3 501 420,00	3 501 420,00
45..	<b>Total des opé. pour le compte de tiers (8)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>			242 875,70	3 501 420,00	3 501 420,00	3 501 420,00
021	Virement de la section de fonctionnement (4)			0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	1 145 444,13		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>			1 145 444,13	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>		1 388 319,83	0,00	3 501 420,00	3 501 420,00	3 501 420,00

Monsieur FONTANEL présente le contenu et les évolutions budgétaires par chapitre et insiste sur :

- la baisse prévisionnelle des charges à caractère général,
- la majoration des charges de personnel par marge prudentielle suite aux remarques de Mme SELLERI.

M. GARCIA précise le contenu de l'opération « voiries diverses ».

M. COUDURIER demande si les crédits prévus au Longerey concernent la viabilisation des 5000 m<sup>2</sup> échangés par la commune et comment est envisagé le calibrage des réseaux.

M. le Maire indique que du stockage temporaire de matériaux occupe pour le moment le terrain.

M. ALLEMAND s'interroge sur la réhabilitation de la passerelle. M. GARCIA précise que la somme est provisionnelle selon un chiffrage en instance.

M. le Maire pointe que le sort de la passerelle n'est pas à l'ordre du jour.

20h45 : arrivée de Mmes THIEBAUD et GIRERD-POTIN.

M. le Maire expose que la commune conserve un niveau d'autofinancement à hauteur de ses objectifs, ce qui représente une gageure par rapport au contexte national (baisse de dotations et augmentation de contributions).

Dans ce contexte tendu, la dynamique d'investissement est maintenue sur l'ensemble des services (RAM, salle polyvalente, voiries et bâtiments notamment). Cette situation découle d'un travail sur l'efficacité des services, en veillant au niveau de service rendu et aux coûts de fonctionnement, tout en maintenant une attention particulière aux conditions de travail et de rémunération des agents.

L'effort doux sur la fiscalité, et plus marqué sur la loi SRU participe à faire évoluer et développer la commune, en poursuivant les efforts sur l'ensemble des postes, avec un désendettement croissant, selon une gestion en « bon père de famille », en minimisant les recettes et maximisant les dépenses.

M. COUDURIER dénonce le caractère discutable des documents transmis sur la forme. Il fait également état de désaccord sur la forme et sur le fond :

### I. SUR LA FORME

- le document est parfois difficilement lisible : ex BP 2015 : les couleurs choisies pour les totaux des dépenses et des recettes rendent le document difficile à déchiffrer.

- la nouvelle présentation limite l'historique des CA à 2 ans (2012 et 2013), ce qui nuit à un suivi de l'évolution des dépenses de la commune.

- la création de 4 comptes administratifs prévisionnels nous interpelle : l'idée est séduisante. Pour autant :

\* l'intitulé « compte administratif » nous paraît inadapté, s'agissant de prévisions ; il s'agit en fait de budget. En recettes, les intitulés sont erronés puisque les CA prévisionnels de 2018 et 2019 sont retracés en 2017.

\* la méthode adoptée pour ces prévisions à moyen terme n'est pas explicitée. On peut douter de leur intérêt notamment si l'on se réfère à certaines lignes :

◦ document 1A : les contributions directes augmentent d'environ 3% de manière linéaire entre 2014 et 2018 (vraisemblablement + 1 % pour les bases et + 2% pour les taux). En 2019, pas d'augmentation par rapport à 2018. Et pourtant, de nombreux logements auront été livrés à cette date, sans aucune incidence apparente sur le produit de l'imposition.

◦ document 1A : de la même façon, les redevances périscolaires évoluent d'environ 2 % par an, alors même que de nouveaux habitants seront présents et qu'un projet d'agrandissement du restaurant scolaire est en cours.

- concernant l'évolution des charges de personnels, elles augmentent de 171868 € entre 2013 et 2014 (+11,98%) alors que l'explication CA en regard fait apparaître une explication pour 135000 €, soit une moins value de 36868 € que ne peuvent expliquer à eux seuls les remplacements imprévus.

Le ratio comparaison de CA à CA ou de BP à BP ne retrace pas l'évolution réelle des opérations : ainsi l'évolution des charges de personnels entre le BP 2014 et le BP 2015 est de 3,22 % alors qu'entre le résultat du CA 2014 et la prévision budgétaire 2015 c'est bien une augmentation de 4,25 % qu'il faut acter.

Nous ne comprenons pas que les frais de personnels attachés aux TAP représentent 15000 € pour 4 mois au CA 2014, alors que pour 2015 ces dépenses représentent le même montant pour 10 mois. Enfin, la suppression des frais de personnels de Joucadi ne figurent pas sur les prévisions 2015.

- Nous ne comprenons pas le montant inscrit au CA 2014 pour l'indemnité des comptables et régisseurs : la somme était de 1349,24 € en 2012, de 1427,07 € en 2013. Cette somme « grimpe » à 2128,04 € en 2014 alors même que le conseil municipal a rejeté l'indemnité du receveur lors d'un vote récent. Au budget 2015 c'est une somme de 2200 € qui est provisionnée.
- nous nous étonnons également de différences inexplicables : ainsi sur le document 2A pour le budget de la section d'investissement le suréquilibre prévisionnel est mentionné pour 1176186,59 €

au lieu 1176187,54 dans le document 2B. Cette différence est certes minime mais elle jette un doute sérieux sur l'application mise à la constitution de ces documents.

- nous nous interrogeons également sur l'évolution de certaines dépenses comme la baisse du budget de l'eau (10956 € au lieu de 13127 € au CA 2014), alors qu'aucune baisse des tarifs n'est prévue.
- que signifie le terme de « BP 2015 bis » utilisé en matière d'investissement ?
- enfin, il aurait été intéressant d'associer le conseil municipal au projet « de manifestations culturelles », prévues sur la ligne « fêtes et cérémonies » qui passe de 1432,44 € au CA 2014 à 12850 € au BP 2015.

Ces remarques sur la forme ne sont malheureusement pas exhaustives.

## II. SUR LE FOND

Nous sommes en désaccord avec ce budget pour 3 motifs principaux :

- **la non-maîtrise des dépenses de personnels :**

Alors que lors du DOB l'option choisie était une hausse de 1% des dépenses de personnels (dont nous avons contesté la sincérité), le budget 2015 prévoit une augmentation de 4,25 % par rapport au CA 2014. Ce pourcentage sera sans doute allègrement dépassé puisque nous émettons de sérieux doutes sur certaines dépenses sous évaluées (réforme des rythmes scolaires).

Dans le contexte actuel qui se matérialise par une baisse des dotations de l'Etat, une telle politique est « suicidaire », puisque ce type de dépense, par sa nature même, est difficilement réversible.

Selon vos propres estimations, les dépenses de personnels devraient représenter en 2019 plus de 60% du budget communal, sans recrutement liés aux besoins des nouveaux habitants.

- **l'insuffisance des crédits d'investissement**

Même si ces dépenses augmentent de 250000 € environ, les besoins sont très importants pour l'entretien et l'amélioration du patrimoine communal ainsi que pour la prise en charge de la loi sur l'accessibilité.

- **l'augmentation des taux d'imposition**

L'augmentation de 2% nous paraît injustifiée. Ce point est développé par ailleurs, dans le cadre du vote sur les taux d'imposition.

Les élus du groupe minoritaire de la commune de Barberaz ne peuvent donc approuver, dans ce contexte, le compte administratif 2014 et le budget prévisionnel 2015.

M. FONTANEL résume les points d'opposition :

- les charges de personnel,
- la fiscalité.

M. le Maire rappelle le bon niveau d'investissement tenu par la commune.

Il insiste sur l'importance de la baisse de dépenses de fonctionnement au global, fait rarissime illustrant le travail réalisé. Malgré la dégradation de la situation démographique compensée par la hausse de fiscalité, le niveau de service est assuré en optimisant chaque ligne budgétaire.

M. ALLEMAND juge la comparaison de BP à BP non pertinente : celle du CA 2014 au BP 2015 lui apparaît plus intéressante et marque une hausse de 2% des dépenses.

M. BRULFERT demande quel service fermer pour réduire ces dépenses. M. ALLEMAND préfère viser des gains de productivité dans les services.

M. COUDURIER annonce que la phase de modération salariale à l'échelle du pays a souffert, qu'une hausse de point d'indice peut intervenir et qu'il convient d'être prudent sur la revalorisation du régime indemnitaire pour ne pas subir de hausse cumulée trop importante.

M. le Maire ne voit nul signe de gabegie vu les montants concernés. Il rappelle que malgré les pertes de marges de fonctionnement de l'ordre de 1M € à 1.5 M € en 4 ans, le niveau d'action de la Commune se maintient.

Des décisions passées ont impacté les finances communales, notamment la municipalisation de la crèche et le doublement du restaurant scolaire. Il note la limite de la Commune en capacité de traitement des

opérations, en préparation et suivi de projet, à partir d'un certain volume d'investissement.

M. ALLEMAND demande comment l'investissement a pu être maintenu malgré le contexte : l'argent est pris dans la poche des barberaziens par une fiscalité dure. Il y a 20 ans, Barberaz était une des communes les moins imposées du canton ; ce n'est plus le cas. Fonctionnaires ou retraités sans augmentation de revenu par exemple sont pénalisés.

M. FONTANEL pointe que le bon potentiel fiscal de la commune pénalise la commune en tant que critère de dotations et de contributions de la commune.

M. le Maire rappelle que l'explication que cherche M. Allemand est que la fiscalité augmentait de 5 point par an dans les années 2000 et que la politique fiscale anticipée et lissée, déterminée en lien avec la Trésorerie depuis 2011 permet de préserver les marges de manœuvre de la commune. M. Allemand en appelle à une comparaison en différentiel d'inflation.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 20 voix pour et 6 contre (JP Coudurier – S Selleri – M Deganis – P Labiod – F Allemand – F Antonioli), approuve le Budget Primitif de la Commune ainsi que son budget annexe Centre Bourg, équilibrés en recettes et en dépenses, présentés lors de la séance.**

#### **IV – 5 - VOTE DES TAUX**

Monsieur Fontanel informe le conseil municipal que l'état de notification n° 1 259 COM des bases d'imposition prévisionnelles des quatre taxes directes locales pour 2015 est pré-rempli par les services fiscaux. Il est communiqué par voie dématérialisée à la mairie par les services de la direction générale des finances publiques. Les services municipaux ont à charge de compléter cet état, après fixation, par le conseil municipal, du produit fiscal attendu pour 2015 des quatre taxes directes locales.

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

Pour 2015, la revalorisation nationale des bases a été fixée à 0.9%.

M. ALLEMAND relève la remarque de M. COIFFARD pointant que la commune n'a pas les ressources d'autres communes.

M. FONTANEL précise que le montant présenté comprend une coquille à corriger comme suit.

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,

Vu le budget principal 2015, équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal de 2 112 224 €, Considérant qu'avec l'actualisation des bases fournies par le pôle de Fiscalité Locale de la Trésorerie Générale, une simulation permet d'établir cette recette prévisionnelle.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 20 voix pour et 6 contre (JP Coudurier – S Selleri – M Deganis – P Labiod – F Allemand – F Antonioli), approuve les taux d'imposition 2015 ci-dessous :**

<b>PRODUITS</b>	<b>2014</b>	<i>taux</i>	<b>2015</b>
Taxe d'habitation	822 079 €	3.67%	853 384 €
Foncier bâti	1 210 897 €	3.41%	1 253 702 €
Foncier non bâti	5 406 €	-5.21%	5 138 €
<b>Total des produits</b>	<b>2 038 382 €</b>	<b>3.50%</b>	<b>2 112 224 €</b>
<b>BASES NETTES</b>	<b>2014</b>	<i>taux</i>	<b>2015</b>
Taxe d'habitation	8 440 235	1.82%	8 594 000
Foncier bâti	5 593 059	1.52%	5 678 000
Foncier non bâti	8 154	-6.79%	7 600
<b>TAUX</b>	<b>2014</b>	<i>taux</i>	<b>2015</b>
Taxe d'habitation	9.74	2%	9.93
Foncier bâti	21.65	2%	22.08
Foncier non bâti	66.30	2%	67.61

#### **IV – 6 – MISE EN PLACE DU PRELEVEMENT AUTOMATIQUE**

Monsieur Fontanel informe le conseil municipal que suite aux évolutions de logiciels, aux réorganisations des services concernés (multiaccueil et périscolaires) et à la validation des formalités administratives préalables, la mise en œuvre du prélèvement automatique sur ces services, envisagée à partir de juillet 2013 (modification des régies de recettes municipales), est désormais possible.

Une première enquête réalisée auprès des familles du multiaccueil a démontré l'intérêt du public pour ce dispositif (80% de réponses favorables).

La transmission de factures préalable au prélèvement (15 jours) préservera la possibilité de correction en cas d'erreur.

Les personnes qui souhaiteront recourir à ce service devront en faire la demande auprès du service concerné avant le 15 du mois pour la facturation du mois suivant.

Vu la délibération du 11/07/2013,

Considérant que le prélèvement automatique est susceptible de faciliter le traitement des paiements mensuels, tout en assurant à la commune des flux de Trésorerie plus réguliers,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- **autorise la mise en œuvre du prélèvement automatique pour les services multiaccueil et périscolaire à compter du 1<sup>er</sup> avril 2015,**
- **précise que l'option pour le prélèvement automatique est une faculté ouverte à l'utilisateur et ne peut lui être imposée,**
- **charge Monsieur le Maire d'accomplir toutes les formalités en vue de l'exécution de la présente délibération.**

#### **V – QUESTIONS DIVERSES**

M. le Maire rend compte de la bienveillance du Préfet à l'égard de la commune dans le dossier de DETR (dotation de l'Etat relevée de 30%).

M. COUDURIER demande à rétablir les créneaux habituels pour la tenue des bureaux de votes lors des prochains scrutins.

Il rapporte la sollicitation d'un administré sur l'irrespect de limitation de vitesse au droit du parking des tennis. Une signalétique type « attention école » pourrait être réduire le risque. De même que les excréments d'animaux sur la plaine de jeux.

M. le Maire rappellera de bien tailler les haies sur le secteur pour la visibilité.

M. COUDURIER fait état de la réponse du Maire à son courrier :

- sur le multiaccueil, il souhaiterait connaître la fréquentation des communes extérieures et le coût du service multiaccueil (équilibre recettes/dépenses).

- Sa lecture de lettre du Préfet lui fait confirmer que le calcul du prélèvement loi SRU n'est pas fondé sur les 614 logements programmés au PLH 2008-2014, mais uniquement sur les logements sociaux, étant entendu que la commune sera soumise à prélèvement tant que le taux national de 20% de logements sociaux ne sera pas atteint.

M. le Maire précise que la détermination de l'objectif triennal, déterminant lui-même le prélèvement loi SRU est fondé sur le PLH.

- Sur le PLU il regrette le refus de créer une commission spécifique et la façon dont le dialogue se met en place à Barberaz. Il se réfère à St Baldoph où quatre sous-commissions thématiques ont été créées. Il souhaite que le document présenté pour l'arrêt du PLU soit transmis en avance, avec une version papier. Engagement confirmé par M. BRULFERT.

M. le Maire remercie Mme MONGELLAZ pour la mise en place de la bibliothèque sonore.

La séance est levée à 22h15.